

ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Première réunion du Sous-groupe des infrastructures et de la gestion de l'information d'APIRG
(IIM/SG/1)
(Nairobi, Kenya, 27-30 juin 2017)

Point 4 de l'ordre du jour : **Planification et mise en œuvre**

4.3 Infrastructure et système de Communication, Navigation, Surveillance et Spectre

4.3.4 Planification et mise en œuvre des Projets Navigation aéronautique de la région AFI

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
<p>À sa vingtième réunion, l'APIRG a adopté une nouvelle structure organisationnelle comprenant le Sous-groupe des infrastructures et de la gestion de l'information. Le Sous-groupe IIM regroupe les domaines techniques AIM, CNS et MET.</p>	
<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doc 9750, <i>Plan mondial de navigation aérienne</i> ▪ Doc 7474, <i>Plan régional AFI de navigation aérienne</i> ▪ Rapport de la Septième réunion AFI/RAN ▪ Rapport de la Huitième réunion spéciale AFI/RAN ▪ Rapports des réunions d'APIRG ▪ Rapport de la réunion pour la création du Sous-groupe IIM d'APIRG 	
<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>Objectif (s) stratégique (s) connexe (s): A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.</p> <p>KPI & modules du boc B0 des ASBU : Tous les modules et KPI qui sont applicables aux domaines AIM, CNS et MET</p>

1. Introduction

1.1. À sa 20ème réunion, l'APIRG s'est dotée d'une nouvelle structure organisationnelle comprenant le Sous-groupe de la gestion des infrastructures et de l'information (IIM/SG). L'IIM/SG regroupe les domaines techniques MET, AIM et CNS.

1.2. À travers la Conclusion 20/49, une série de projets identifiés par les anciens Sous-groupes d'APIRG ont été adoptés et leur mise en œuvre confiée au Sous-groupe IIM par la première réunion du Comité de coordination des projets d'APIRG tenue à Nairobi les 30 et 31 janvier 2017, et qui a par ailleurs formellement dissout les anciens Sous-groupe à travers la Décision 1/01.

1.3. La réunion se souviendra qu'avant leur dissolution les anciens Sous-groupes d'APIRG avaient identifié une série initiale de projets basés sur les modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) et les objectifs de performance régionale adoptés par l'APIRG.

1.1. La réunion se souviendra aussi que la réunion APIRG/20 est convenue qu'une Équipe de projet pourrait exécuter un ou plusieurs projets et, qu'en fonction de la nature d'un projet, une équipe chargée d'un projet spécifique pourrait faire directement rapport au Groupe plutôt qu'au Sous-groupe

1.2. .

1. Analyse

1.1. À cet égard, pour mener à bien le travail des Sous-groupes, des "projets" seront identifiés et exécutés par des "équipes" d'experts qui font rapport aux sous-groupes. Les équipes de projet élisent parmi leurs membres des coordonnateurs d'équipes de projets (CEP) qui coordonnent les activités de l'équipe et font rapport sur l'état d'avancement du projet aux Sous-groupes ou au Groupe APIRG.

1.2. Chaque Équipe de projet bénéficiera du concours d'un facilitateur nommé par le Secrétaire d'APIRG parmi les membres du Secrétariat de l'OACI. Par ailleurs, le Secrétaire d'APIRG peut désigner d'autres membres du Secrétariat pour soutenir les équipes de projet, le cas échéant.

1.3. Les projets seront dérivés des modules de la Stratégie ASBU et des objectifs régionaux de performance convenus. Une équipe de projet pourrait exécuter un ou plusieurs projets. Par ailleurs, suivant la nature d'un projet, le Groupe peut décider qu'une équipe chargée d'un projet spécifique doit faire directement rapport au Groupe plutôt qu'au Sous-groupe.

1.4. S'agissant de la navigation, la réunion APIRG/20 a adopté la mise en œuvre des aides conventionnels et du GNSS (GNSS de base et GNSS renforcé) pour permettre la mise en œuvre de la PBN.

1.5. Le module B0-NAV a été identifié par la réunion APIRG/20 ainsi que 4 autres modules, comme étant ceux qui apportent une contribution substantielle à l'interopérabilité, la sécurité et la régularité à l'échelle mondiale, et qui, pour cela, ont été classés dans la catégorie **Essentiels (E)**. La réunion APIRG/20 a par ailleurs conclu que les États/Organisations ayant entrepris des études et des essais doivent partager les résultats obtenus afin de guider l'étude d'impact sur la mise en œuvre du GNSS/SBAS dans la région AFI sera réalisé conformément à la Conclusion 19/29 de l'APIRG, couvrant les aspects opérationnels, techniques, environnementaux et économiques de ce système de renforcement du GNSS.

1.6. Les détails sur ce projet figurant dans l'**Appendice** à la présente note de travail.

3. Suite à donner par la réunion

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Examiner les projets régionaux identifiés ;
- c) Prendre les mesures, le cas échéant, à la lumière de l'analyse faite dans la présente note de travail, pour faciliter la mise en œuvre.

--- FIN ---